

Lettre de la Plateforme pour un statut salarié des accueillant.e.s

A l'attention de

Madame Bénédicte Linard, Ministre de l'Enfance

Monsieur Frédéric Daerden, Ministre du Budget

Monsieur Pierre-Yves Jéholet, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Wavre, le 14 mai 2020

Concerne : Appel d'urgence relatif à la situation catastrophique des Accueillantes d'enfants conventionnées au 18 mai 2020

Madame et Messieurs les Ministres,

Tout comme l'ensemble du secteur, les Services d'Accueil d'Enfants sont touchés de plein fouet par la crise sanitaire que nous traversons. Lors des dernières concertations, la prévision d'un redéploiement très progressif a été largement relayée, à partir des nombreux retours du terrain. En effet, l'annonce du déconfinement a amené les équipes sociales à effectuer un travail conséquent de reprise de contact avec les familles. Il s'agissait non seulement de s'informer de leurs intentions mais aussi d'ouvrir un espace de dialogue autour de leur vision de la poursuite de l'accueil de leur enfant.

A travers ces contacts, les services ont pu mesurer que les familles, confrontées à une variété de situations, expriment des besoins diversifiés mais qui les amènent dans une grande majorité de cas à réévaluer à la baisse, voire interrompre leur demande d'accueil. Parallèlement, on ne compte plus les reports d'inscriptions, dans l'attente d'une clarification de la situation. Toutes ces demandes sont compréhensibles dans le contexte que nous vivons et doivent pouvoir être entendues.

De plus, l'exigence du maintien de l'intervention parentale telle que prévue dans le contrat d'accueil met le milieu d'accueil en situation de tension avec les parents.

Dans l'immédiat et de façon plus intense encore, **les difficultés se cristallisent sur les accueillantes conventionnées**. Pour ces dernières, l'impact est particulièrement problématique. La rentrée très progressive des enfants et les demandes d'adaptation des contrats d'accueil amènent une baisse conséquente de l'occupation et donc **une tout aussi conséquente perte directe de revenu, sur une période non négligeable**. Cela a également des effets sur l'accès aux allocations de garde en cas d'absence des enfants puisque ces dernières sont liées aux contrats d'accueil et sont limitées dans le temps.

L'annonce de la fin des mesures d'aide d'urgence à partir du 18 mai apporte donc une panique importante qui démotive bon nombre d'entre elles et les amènent même à questionner la poursuite de leur activité.

Faut-il rappeler que dans l'ensemble du secteur de l'accueil de l'enfance, les accueillantes conventionnées restent les travailleuses soumises à la plus grande précarité, alors qu'elles contribuent largement au système d'accueil en FWB ? La mise en place du statut salarié a constitué une avancée capitale mais il reste à ce jour deux tiers des accueillantes qui attendent toujours un contrat de travail correct et un accès à l'entièreté des droits sociaux.

Sans perspectives de poursuite de formes d'aides adaptées dès le 18 mai, la situation des accueillantes se dégradera encore, et avec elle, le risque de démotivation est majeur, avec toutes les conséquences en cascade sur la perte de places, la viabilité des services et la perte des emplois qui y sont liés.

La Plateforme pour le statut des accueillantes conventionnées exige donc de toute urgence la poursuite de mesures d'aide destinées à leur préserver un revenu correct. Nous ne pourrions pas comprendre que tout un pan des travailleuses de l'accueil de l'enfance, déjà précarisées, reste à ce point menacé.

Les signataires de la Plateforme :

**CGSLB
CGSP
CNE
COSEGE
CSC-Secteur Public
FILE
FSMI
SETCa**